

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2020

## INFORMATIONS

### A) MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Entreprise	Montant TTC	Opération	Date d'effet
CHARVET INDUSTRIES	43 389,98 2 737,20	Fournitures et pose de panneaux d'affichage lumineux par LED Maintenance	23/10/2019
SIMALU	47 757,36	Rénovation et construction de deux courts de tennis et d'un Club-house – Menuiseries extérieures et serrurerie	17/12/2019
SAG VIGILEC	63 583,80	Extension du système de vidéoprotection	12/12/2019
SARL STAGNO	97 337,68	Programme des travaux routiers 2019	06/02/2020

### B) MARCHÉS CONCLUS EN 2019 PAR LA VILLE (Art. 133 du Code des Marchés Publics)

MARCHES TRAVAUX COMPRIS ENTRE 20.000 & 89.999 €/HT	MARCHES TRAVAUX COMPRIS ENTRE 90.000 & 5.185.999 €/HT
<b>RESTRUCTURATION ANCIENNE GARE ROUTIERE ET CREATION D'UN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL</b> - Phase 2 lot 2 éclairage public ATTRIBUTION DU MARCHÉ LE 25/03/2019 ENTREPRISE SAG VIGILEC 57800 COCHEREN	<b>EFFACEMENT DES RESEAUX SECS RUE DU WARNDT</b> ATTRIBUTION DU MARCHÉ LE 30/01/2019 ENTREPRISE SAG VIGILEC 57800 COCHEREN
<b>RENOVATION ET CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS ET D'UN CLUB HOUSE</b> - lot 2 Fondation - maçonnerie & crépis ATTRIBUTION DU MARCHÉ LE 25/10/2019 KS CONSTRUCTION 67802 BISCHHEIM	<b>RESTRUCTURATION ANCIENNE GARE ROUTIERE ET CREATION D'UN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL</b> - Phase 2 lot 1 voirie ATTRIBUTION DU MARCHÉ LE 25/03/2019 ENTREPRISE TP KLEIN 57980 DIEBLING
<b>RENOVATION ET CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS ET D'UN CLUB HOUSE</b> - lot 5 Cloisons - doublage - menuiseries intérieures - peinture.. ATTRIBUTION DU MARCHÉ LE 25/10/2019 ENTREPRISE LP PLATRERIE 57800 FREYMING MERLEBACH	<b>RENOVATION ET CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS ET D'UN CLUB HOUSE</b> - lot 1 VRD ATTRIBUTION DU MARCHÉ LE 25/10/2019 KS CONSTRUCTION 67802 BISCHHEIM
<b>RENOVATION ET CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS ET D'UN CLUB HOUSE</b> - lot 7 Electricité ATTRIBUTION DU MARCHÉ LE 25/10/2019 ENTREPRISE HACQUARD 57930 BERTHELMING	<b>RENOVATION ET CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS ET D'UN CLUB HOUSE</b> - lot 3 Structure et bardage métallique, couverture textile ATTRIBUTION DU MARCHÉ LE 25/10/2019 ENTREPRISE LOSBERGER 67172 BRUMATH
<b>RENOVATION ET CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS ET D'UN CLUB HOUSE</b> - lot 9 Sol tennis ATTRIBUTION DU MARCHÉ LE 25/10/2019 ENTREPRISE TPDL 57200 SARREGUEMINES	<b>RENOVATION BASSE CONSOMMATION DEL'ECLAIRAGE PUBLIC LED</b> ATTRIBUTION DU MARCHÉ LE 07/11/2019 SAG VIGILEC 57800 COCHEREN
<b>RENOVATION ET CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS ET D'UN CLUB HOUSE</b> - lot 4 Menuiseries extérieures - serrureries ATTRIBUTION DU MARCHÉ LE 17/12/2019 ENTREPRISE SIMALU 57890 PORCELETTE	
<b>EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION</b> ATTRIBUTION DU MARCHÉ LE 18/12/2019 ENTREPRISE SAG VIGILEC 57800 COCHEREN	

## C) INFORMATIONS FINANCIÈRES

Situation financière au 31 décembre 2019

Situation de trésorerie : 2 756 313 €

L'encours des factures est nul, toutes les factures ont été mandatées avant la clôture de l'exercice.

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation des comptes administratifs 2019 des Budgets principal et annexe
2. Approbation des comptes de gestion 2019 des Budgets principal et annexe
3. Affectation du résultat de l'exercice 2019 du Budget principal
4. Débat d'orientation budgétaire
5. Octroi de la garantie communale pour un emprunt de 1 300 000 € (PLS) contracté par l'AOFPAH auprès de la Caisse d'Épargne Grand-Est Europe pour le financement de la construction de 16 logements passifs à la Résidence Soleil à Freyming-Merlebach
6. Octroi de la garantie communale pour un emprunt complémentaire de 840 000 € contracté par l'AOFPAH auprès de la Caisse d'Épargne Grand-Est Europe pour le financement de la construction de 16 logements passifs à la Résidence Soleil à Freyming-Merlebach
7. Tableau des emplois – Modification
8. Compte épargne-temps (CET) – Modifications
9. Recensement de la population 2020 – Modification de la délibération du 5 décembre 2019, point 8
10. Site Vouters – Adoption d'une convention entre la Ville et la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach garantissant un droit de passage pour accéder à la salle des fêtes
11. Régularisation foncière s'agissant de la vente d'une parcelle communale à M<sup>me</sup> YILDIRIM Jennifer cadastrée Section 27 n° 641 sise avenue des Alliés
12. Amicale du Personnel de la Ville de Freyming-Merlebach – Adoption d'une convention d'objectifs et de moyens
13. Office Municipal des Sports – Adoption d'une convention d'objectifs et de moyens
14. Association de Gestion et de Promotion du Restaurant d'Enfants de la Ville de Freyming-Merlebach – Adoption d'une convention d'objectifs et de moyens
15. Chantiers d'insertion – Adoption d'une convention pour l'année 2020
16. Tarifs de location du foyer Sainte-Fontaine – Modification de la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019, point 15
17. Enlèvement des déchets sur la voie publique par les Ateliers municipaux – Nouvelle tarification

\*\*\*\*\*

## **1. Approbation des comptes administratifs 2019 des Budgets principal et annexe**

M. le Maire expose et commente les comptes administratifs de l'année 2019.

Le Conseil d'exploitation de la Régie municipale des pompes funèbres et la Commission des finances, réunis respectivement les 6 février et 24 mars 2020, après les avoir examinés tant en Section d'investissement qu'en Section de fonctionnement, ont proposé d'approuver le Compte administratif principal et le Compte annexe de la Régie municipale des pompes funèbres.

Après débats, M. le Maire donne la présidence à M. Bernard PIGNON, Premier Adjoint au Maire, puis quitte la salle pour le vote de ce point.

M. Bernard PIGNON, Président, invite l'Assemblée municipale à délibérer.

Le Conseil municipal,

Ouï ce qui précède,

Après débat,

À la majorité,

Contre : P. MIHELIC

Adopte le Compte administratif du budget principal et le Compte annexe de la Régie municipale des pompes funèbres de l'année 2019, dont les balances sont résumées en annexes.

## **2. Approbation des comptes de gestion 2019 des Budgets principal et annexe**

Le Conseil municipal,

Vu les propositions du Conseil d'exploitation de la Régie municipale des funèbres et de la Commission des finances, réunis respectivement les 6 février et 24 mars 2020, portant approbation des comptes de gestion,

Considérant que M<sup>me</sup> le Trésorier a attesté l'exactitude et l'adéquation des résultats comparés des comptes de gestion et administratifs, tant pour le Compte principal que pour le Compte annexe de la Régie municipale des pompes funèbres,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Après débat,

À l'unanimité,

Abstention : P. MIHELIC

Décide d'adopter les comptes de gestion de l'exercice 2019.

## **3. Affectation du résultat de l'exercice 2019 du Budget principal**

Le Conseil municipal,

Après avoir adopté le Compte administratif,

Vu la proposition de la Commission des finances réunie le 24 février 2020,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Abstention : P. MIHELIC

Décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 (2 574 479,29 €) en section d'investissement du Budget principal 2020 en réserve au compte 1068 – « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour **1 103 600,19 €**.

## **4. Débat d'orientation budgétaire**

M. le Maire expose et commente le **rapport d'orientation budgétaire** qui a été déposé avant le début de la séance sur les tables de chacun des conseillers municipaux. Le document est également projeté sur grand écran pendant que le Maire en donne lecture.

Le Conseil municipal, après débat, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport présenté.

Vote :

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**5. Octroi de la garantie communale pour un emprunt de 1 300 000 € (PLS) contracté par l'AOFPAH auprès de la Caisse d'Épargne Grand-Est Europe pour le financement de la construction de 16 logements passifs à la Résidence Soleil à Freyming-Merlebach**

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.851 et suivants et D.331-1 à D.331-21 du Code de la Construction et de l'Habitation

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Considérant l'offre de financement d'un montant de 1 300 000 €, émise par la Caisse d'Épargne Grand-Est Europe et acceptée par l'Association des Œuvres en Faveur des Personnes Agées ou Handicapées pour les besoins de financement de la construction de 16 logements sociaux en résidence autonomie sis Résidence Soleil, rue d'Orléans à Freyming-Merlebach,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 24 février 2020,

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Francine KOCHEMS, Adjointe,

Après débat,

À l'unanimité, *M. le Maire, en sa qualité de Président de l'AOFPAH, ainsi que M. Bernard PIGNON, ont quitté la salle avant le vote,*

Décide d'apporter son cautionnement dans les termes et conditions fixées ci-dessous :

**Article 1 :** La ville de Freyming-Merlebach accorde sa garantie solidaire à l'Association des Œuvres en Faveur des Personnes Âgées ou Handicapées (AOFPAH) pour le remboursement à hauteur de 100 % de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de **1 300 000 euros** (un million trois cent mille euros) à contracter auprès de la Caisse d'Épargne Grand-Est Europe.

Ce prêt locatif social (PLS) régi par les articles L.851 et suivants et D.331-1 à D.331-21 du Code de la Construction et de l'Habitation est destiné à financer la construction de 16 logements sociaux en résidence autonomie sis Résidence Soleil, rue d'Orléans à Freyming-Merlebach (57800).

**Article 2 :** Les principales caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès de la Caisse d'Épargne Grand-Est Europe sont les suivantes :

Montant : 1 300 000 euros	Durée totale du : 32 ans  Durée de la période de réalisation du prêt : de 3 à 24 mois maximum  Durée de la période d'amortissement : 30 ans	Faculté de remboursement anticipé : Indemnité forfaitaire calculée sur les montants remboursés par anticipation et égale à : $K * 0,86 \% * (N/365)$ où  K = capital remboursé par anticipation,  N = nombre de jours compris entre la date de valeur du remboursement anticipé et la date de la dernière échéance du prêt (date d'extinction du prêt telle que déterminée au jour de l'entrée en amortissement).
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A + 1,11 %	Amortissement progressif	Périodicité des échéances : trimestrielle

*Révisabilité du taux et des charges de remboursement : en fonction de la variation du*

taux de rémunération du livret A

*Remboursement anticipé* : Indemnité forfaitaire de remboursement anticipé calculée comme indiqué ci-dessus sur la base du capital remboursé par anticipation et frais de gestion de 1 % du capital restant dû avant remboursement avec un minimum de 800 € et un maximum de 3 000 €.

**Article 3 :** La ville de Freyming-Merlebach renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande de la Caisse d'Épargne Grand-Est Europe, toute somme due au titre de ce prêt en principal à hauteur de 100 %, augmentée des intérêts, intérêts de retard et tous autres indemnités, frais et accessoires qui n'auraient pas été acquittés par l'AOFPAH à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** le Conseil municipal autorise, en conséquence, son représentant à signer le contrat de prêt ou l'acte de cautionnement par acte séparé en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.

**6. Octroi de la garantie communale pour un emprunt complémentaire de 840 000 € contracté par l'AOFPAH auprès de la Caisse d'Épargne Grand-Est Europe pour le financement de la construction de 16 logements passifs à la Résidence Soleil à Freyming-Merlebach**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande formulée par l'AOFPAH tendant à obtenir la garantie communale pour un prêt destiné à financer la construction de 16 logements seniors passifs à la résidence autonomie Soleil à Freyming-Merlebach,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 24 février 2020,

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Francine KOCHEMS, Adjointe,

Après débat,

À l'unanimité, *M. le Maire, en sa qualité de Président de l'AOFPAH, ainsi que M. Bernard PIGNON, ont quitté la salle avant le vote,*

Décide d'apporter son cautionnement dans les termes et conditions fixées ci-dessous :

**Article 1<sup>er</sup> :** La Commune de Freyming-Merlebach accorde sa garantie solidaire à l'Association des Œuvres en Faveur des Personnes Âgées ou Handicapées (AOFPAH) pour le remboursement à hauteur de 100 % de toutes sommes au titre de l'emprunt de 840 000 € à contracter auprès de la Caisse d'Épargne Grand-Est Europe. Ce prêt bancaire classique est destiné à financer la construction de 16 logements seniors passifs à la résidence autonomie Soleil à Freyming-Merlebach.

**Article 2 :** Les principales caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Épargne Grand-Est Europe sont les suivantes :

Montant :	840 000 €
Durée totale du prêt :	27 ans
Périodicité :	mensuelle
Durée d'amortissement de 25 ans après une phase de préfinancement de 24 mois	
Taux d'intérêt fixe :	1,13 %
Frais de dossier :	500 €

**Article 3 :** La commune de Freyming-Merlebach renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande du Prêteur ou du Gestionnaire, toute somme due au titre de ce prêt en principal à hauteur de 100%, augmentée des intérêts,

intérêts de retard et tous autres accessoires qui n'auraient pas été acquittés par l'Association des Œuvres en Faveur des Personnes Âgées ou Handicapées à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** Le Conseil municipal autorise le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer le contrat de prêts en application de la présente délibération accordant la garantie susvisée.

## **7. Tableau des emplois – Modification**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'adapter le tableau des emplois en fonction de l'organisation de ses services,

Attendu que les besoins du service nécessitent de modifier le tableau des emplois en raison notamment, des mouvements du personnel liés aux avancements de grade et aux recrutements dans le cadre de départ en retraite,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 24 février 2020

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Décide :

- de créer, au tableau des emplois, les postes suivants :
  - Filière Technique :
    - Quatre postes d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe
    - Un poste de technicien
  - Filière Administrative
    - Deux postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe
- d'inscrire les crédits budgétaires correspondants.

## **8. Compte épargne-temps (CET) – Modifications**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 17 décembre 2001, point 5, portant sur l'adoption du protocole d'accord relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail ainsi que la mise en place d'un Compte Épargne-Temps (CET),

Vu la délibération du 12 décembre 2011, point 5, relatif à un additif au Compte Épargne-Temps,

Vu le décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018, relatif à la conservation des droits acquis au titre d'un Compte Épargne-Temps en cas de mobilité des agents dans la Fonction publique,

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009, pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du **Compte Épargne-Temps** dans la Fonction publique de l'État et dans la magistrature,

Attendu que la nouvelle réglementation abaisse le seuil à partir duquel il est possible d'indemniser les jours épargnés sur le Compte Épargne-Temps à 15 jours (au lieu de 20 jours auparavant) et qu'elle organise la gestion de la portabilité du CET en cas de mobilité de l'agent,

Qu'en conséquence, il est proposé l'adoption de ces nouvelles dispositions et la modification du règlement relatif au CET,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 24 février 2020

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Décide :

- de modifier le règlement du Compte Épargne-Temps pour :
  - abaisser le seuil à 15 jours (contre 20 précédemment) à partir duquel une monétisation des jours épargnés sur le Compte Épargne-Temps peut être demandée,
  - appliquer la gestion de la portabilité du CET en cas de mobilité d'un agent,
- d'inscrire les crédits correspondant au budget.

#### **9. Recensement de la population 2020 – Modification de la délibération du 5 décembre 2019, point 8**

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 5 décembre 2019 relative aux modalités de recrutement des agents recenseurs pour la campagne 2020,

Considérant la nécessité d'augmenter l'effectif des agents recenseurs à quatre, compte tenu des périodes d'absences d'un des agents recrutés précédemment,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 24 février 2020,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Décide de modifier la délibération susvisée comme suit :

**Au lieu de :**

« décide d'autoriser M. le Maire à recruter trois agents recenseurs nécessaires à l'exécution de cette mission »

**Lire :**

« décide d'autoriser M. le Maire à recruter **quatre** agents recenseurs nécessaires à l'exécution de cette mission ».

#### **10. Site Vouters – Adoption d'une convention entre la Ville et la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach garantissant un droit de passage pour accéder à la salle des fêtes**

La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach (CCFM) s'est rendu propriétaire du site Vouters jusque-là propriété de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL).

La Commune demeure propriétaire de l'emprise de la salle des fêtes.

Il est nécessaire de conserver un accès à cette salle ainsi qu'aux places de stationnement situées à l'arrière du bâtiment des « bains-douches ».

Aussi, un conventionnement avec l'actuel propriétaire foncier est nécessaire, notamment pour encadrer les responsabilités liées à l'utilisation du site.

Sur propositions conjointes des Commissions d'aménagement, d'urbanisme, de gestion du domaine, du commerce et de l'artisanat, ainsi que des finances réunies respectivement les 17 et 24 février 2020,

Ouï l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

Après débat,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention à conclure entre la Ville et la CCFM garantissant un droit de passage pour accéder à la salle des fêtes Vouters,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives.

**11. Régularisation foncière s'agissant de la vente d'une parcelle communale à M<sup>me</sup> YILDIRIM Jennifer cadastrée Section 27 n° 641 sise avenue des Alliés**

Le Conseil municipal,

Vu le courrier du 19 décembre 2019, par lequel M<sup>me</sup> YILDIRIM Jennifer se porte acquéreur d'une parcelle communale d'une superficie de 14 m<sup>2</sup> cadastrée Section 27 n° 641,

Vu l'estimation de France Domaine du 11 septembre 2019,

Sur propositions conjointes des Commissions d'aménagement, d'urbanisme, de gestion du domaine, du commerce et de l'artisanat, ainsi que des finances réunies respectivement les 17 et 24 février 2020,

Où l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- de vendre à M<sup>me</sup> YILDIRIM Jennifer ou toute personne physique ou morale qu'elle se réserve de se substituer, la parcelle cadastrée Section 27 n° 641 d'une surface de 14 m<sup>2</sup> au prix de 60 € le m<sup>2</sup>, les frais y relatifs étant à la charge de l'acquéreur,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer l'acte de vente et toutes les pièces y relatives.

**12. Amicale du Personnel de la Ville de Freyming-Merlebach – Adoption d'une convention d'objectifs et de moyens**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 10 de la Loi n°2000-231 du 12 avril 2000, selon lequel l'autorité administrative attribuant une subvention au-dessus d'un seuil défini par décret doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiaire,

Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes fixant ce montant à 23 000 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1611-4,

Attendu qu'en égard aux subventions pouvant être allouées à l'Amicale du Personnel Freyming-Merlebach, il est nécessaire de conclure une convention d'objectifs et de moyens,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 24 février 2020,

Où l'exposé de M. le Maire,

Après débats,

À l'unanimité, *M. Alfred WIRT, en sa qualité de Président de l'Amicale du Personnel, a quitté la salle avant le vote,*

Décide :

- d'adopter la convention d'objectifs et de moyens avec l'Amicale du Personnel de la Ville de Freyming-Merlebach,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives.

**13. Office Municipal des Sports – Adoption d'une convention d'objectifs et de moyens**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 10 de la Loi n°2000-231 du 12 avril 2000, selon lequel l'autorité administrative attribuant une subvention au-dessus d'un seuil défini par décret doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiaire,

Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes fixant ce montant à 23 000 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1611-4,

Attendu qu'en égard aux subventions pouvant être allouées à l'Office Municipal des Sports de Freyming-Merlebach, il est nécessaire de conclure une convention d'objectifs et de moyens,



Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 24 février 2020,  
Où l'exposé de M. le Maire,  
Après débats,  
À l'unanimité, *M. Roger BITTERMANN, en sa qualité de Président de l'Office Municipal des Sports, a quitté la salle avant le vote,*

Décide :

- d'adopter la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office Municipal des Sports,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives.

#### **14. Association de Gestion et de Promotion du Restaurant d'Enfants de la Ville de Freyming-Merlebach – Adoption d'une convention d'objectifs et de moyens**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 10 de la Loi n°2000-231 du 12 avril 2000, selon lequel l'autorité administrative attribuant une subvention au-dessus d'un seuil défini par décret doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiaire,

Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes fixant ce montant à 23 000 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1611-4,

Attendu qu'en regard aux subventions pouvant être allouées à l'Association de gestion et de promotion du restaurant d'enfants de la Ville de Freyming-Merlebach, il est nécessaire de conclure une convention d'objectifs et de moyens,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 24 février 2020,

Où l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

Après débats,

À l'unanimité, *M. Manfred WITTER, en sa qualité de Président de l'Association de Gestion et de Promotion du Restaurant d'Enfants, a quitté la salle avant le vote,*

Décide :

- d'adopter la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association de Gestion et de Promotion du Restaurant Scolaire de la Ville de Freyming-Merlebach,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives.

#### **15. Chantiers d'insertion – Adoption d'une convention pour l'année 2020**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie 24 février 2020,

Où l'exposé de M<sup>me</sup> Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,

Après débat,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention à signer avec l'Action Sociale du Bassin Houiller définissant notamment les modalités de la participation de la Ville pour le fonctionnement des chantiers d'insertion pour l'année 2020,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes délégués, à signer ladite convention.

**16. Tarifs de location du foyer Sainte-Fontaine – Modification de la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019, point 15**

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019, point 15, fixant les tarifs de location du Foyer Sainte-Fontaine,  
Considérant la nécessité d'ajouter un forfait ménage au contrat de location pour pallier l'absence d'entretien et de nettoyage de la salle avant la restitution,

Sur proposition de la Commission des finances réunie 24 février 2020,  
Où l'exposé de M<sup>me</sup> Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,  
À l'unanimité,

Décide :

- de demander un forfait lors de toute location du Foyer Sainte-Fontaine pour les frais de nettoyage, si l'état des lieux au moment de la restitution de la salle le justifie (sols, murs, plafonds sales),
- fixe le montant de ce forfait ménage à 200 € (deux-cents euros),
- de demander un forfait fixé à 60 € (soixante euros) pour les locations avec vaisselle lorsque l'état de propreté de celle-ci le justifie lors de la restitution.

**17. Enlèvement des déchets sur la voie publique par les Ateliers municipaux – Nouvelle tarification**

Le Conseil municipal,

Vu les délibérations du 11 décembre 2017, point 40 et du 24 avril 2019, point 24, instaurant une tarification d'enlèvement de déchets sur la voie publique par les Ateliers municipaux,  
Considérant la nécessité de raccourcir les délais d'intervention et de traitement des déchets par les Ateliers municipaux,

Sur proposition de la Commission des finances réunie 24 février 2020,  
Où l'exposé de M<sup>me</sup> Josette KARAS, Adjointe et rapporteure,  
Après débat,  
À l'unanimité,

Décide :

- d'abroger les délibérations susvisées,
- d'appliquer un forfait unique fixé à 195 € (cent quatre-vingt-quinze euros) pour toute intervention des Ateliers municipaux sur la voie publique pour l'enlèvement de déchets.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 10 566 417,20	G 12 917 250,94
	Section d'investissement	B 3 921 906,02	H 5 010 608,98

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 1 020 866,01	I 223 645,55
	Report en section d'investissement (001)	D 1 020 866,01	J

=

=

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	=A+B+C+D 15 509 189,23	=G+H+I+J 18 151 505,47
---	---------------------------	---------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 2 242 174,92	L 1 070 737,78
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 2 242 174,92	= K+L 1 070 737,78

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 10 566 417,20	= G+I+K 13 140 896,49
	Section d'investissement	=B+D+F 7 184 946,95	= H+J+L 6 081 346,76
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 17 751 364,15	= G+H+I+J+K+L 19 222 243,25

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 237 630,00	2 071 915,58			165 714,42
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 496 864,00	5 457 382,37			39 481,63
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 922 754,00	1 874 746,58			48 007,42
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	9 657 248,00	9 404 044,53			253 203,47
66	Charges financières	143 400,60	138 942,36			4 458,24
67	Charges exceptionnelles	72 155,00	70 374,66			1 780,34
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	24 500,00				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	9 897 303,60	9 613 361,55			283 942,05
023	Virement à la section d'investissement	2 302 470,40				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	600 000,00	953 055,65			-353 055,65
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	2 902 470,40	953 055,65			1 949 414,75
	<b>TOTAL</b>	12 799 774,00	10 566 417,20			2 233 356,80
	<b>Pour information</b>					
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>					

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	34 000,00	10 849,77			23 150,23
70	Produits des services, du domaine et ventes...	239 500,00	221 269,90			18 230,10
73	Impôts et taxes	5 771 500,00	5 856 181,72			-84 681,72
74	Dotations et participations	6 304 530,00	6 366 185,64			-61 655,64
75	Autres produits de gestion courante	27 050,00	13 487,85			13 562,15
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	12 376 580,00	12 467 974,88			-91 394,88
76	Produits financiers	44,45				44,45
77	Produits exceptionnels	199 504,00	221 656,27			-22 152,27
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	12 576 128,45	12 689 631,15			-113 502,70
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		227 619,79			-227 619,79
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		227 619,79			-227 619,79
	<b>TOTAL</b>	12 576 128,45	12 917 250,94			-341 122,49
	<b>Pour information</b>					
	<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	223 645,55				

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	6 204 194,09	2 866 789,71	2 242 174,92	1 095 229,46
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	6 204 194,09	2 866 789,71	2 242 174,92	1 095 229,46
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	830 000,00	827 496,52		2 503,48
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	83 589,90			
	<b>Total des dépenses financières</b>	913 589,90	827 496,52		86 093,38
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	7 117 783,99	3 694 286,23	2 242 174,92	1 181 322,84
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		227 619,79		-227 619,79
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		227 619,79		-227 619,79
	<b>TOTAL</b>	7 117 783,99	3 921 906,02	2 242 174,92	953 703,05
	<b>Pour information</b> <b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	1 020 866,01			

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	929 408,25	343 487,15	650 737,78	-64 816,68
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	929 408,25	343 487,15	650 737,78	-64 816,68
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	299 099,50	260 394,33		38 705,17
1068	Excédents de fonct. capitalisés	3 453 671,85	3 453 671,85		
138	Autres subv. d'invest. non transf				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	554 000,00		420 000,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	4 306 771,35	3 714 066,18	420 000,00	172 705,17
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers</b>				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	5 236 179,60	4 057 553,33	1 070 737,78	107 888,49
021	virement de la section de fonctionnement	2 302 470,40			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	600 000,00	953 055,65		-353 055,65
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	2 902 470,40	953 055,65		1 949 414,75
	<b>TOTAL</b>	8 138 650,00	5 010 608,98	1 070 737,78	2 057 303,24
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 23 515,97	G 23 084,23	G-A -431,74
	Section d'investissement	B	H 939,39	H-B 939,39

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 11 438,08	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 50 724,41	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 23 515,97	Q = G+H+I+J 86 186,11	= Q-P 62 670,14

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 23 515,97	= G+I+K 34 522,31	11 006,34
	Section d'investissement	= B+D+F	= H+J+L 51 663,80	51 663,80
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 23 515,97	= G+H+I+J+K+L 86 186,11	62 670,14

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	20 258,08	16 455,50			3 802,58
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 500,00	6 118,08			381,92
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	20,00	3,00			17,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	26 778,08	22 576,58			4 201,50
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	200,00				200,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	26 978,08	22 576,58			4 401,50
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 160,00	939,39			6 220,61
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	7 160,00	939,39			6 220,61
	<b>TOTAL</b>	34 138,08	23 515,97			10 622,11
	<b>Pour information</b> <b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>					

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	22 700,00	23 080,71			-380,71
74	Subvention d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante		3,52			-3,52
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	22 700,00	23 084,23			-384,23
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	22 700,00	23 084,23			-384,23
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).					
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>					
	<b>TOTAL</b>	22 700,00	23 084,23			-384,23
	<b>Pour information</b> <b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>	11 438,08				

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	25 000,00			25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	32 884,41			32 884,41
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	57 884,41			57 884,41
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>				
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	57 884,41			57 884,41
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				
	<b>TOTAL</b>	57 884,41			57 884,41
	<b>Pour information</b> D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>				
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
	<b>Total des recettes financières</b>				
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers</b>				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>				
021	virement de la section d'exploitation				
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	7 160,00	939,39		6 220,61
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	7 160,00	939,39		6 220,61
	<b>TOTAL</b>	7 160,00	939,39		6 220,61
	<b>Pour information</b> R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	50 724,41			